



ÉCHAÉNCIER PERSONNEL - CONGÉ DE MATERNITÉ **Avis à donner et délai à respecter**

ÉVÉNEMENT	DÉLAI
Visite chez le médecin 4 jours autorisés, ces congés ne sont pas pris dans la banque de maladie et peuvent être pris en ½ journée	
Préavis écrit à l'employeur (avec certificat médical – date prévue de l'accouchement) (modèle 1 congé maternité 21 semaines) ET Avis de prolongation sans traitement (modèle 10 prolongation sans traitement congé)	2 semaines avant le début du congé Demander au médecin d'inscrire la date d'accouchement le dimanche
Début du congé	
Demande de prestations Choisir le régime RQAP 1-888-610-7727 Faire les démarches directement auprès de RQAP	Dès le début du congé
Envoi d'une preuve d'admissibilité aux prestations de maternité du RQAP (modèle 3 preuve admissibilité prestation RQAP)	Dès la réception
Date prévue de l'accouchement	
Date réelle de l'accouchement	
L'employeur enverra un avis de retour au travail	4 semaines avant la fin du congé
Avis de report de vacances (modèle 9 Report vacances)	2 semaines avant la fin du congé de 21 semaines
Fin du congé de maternité (21 semaines)	
Report de vacances (s'il y a lieu)	
Début du congé sans traitement en prolongation	
Avis de modification au congé (modèle 11 modification congé sans traitement)	30 jours à l'avance
Réception de l'avis de retour au travail de la commission	4 semaines avant la fin du congé
Avis de retour à la date prévue (modèle 12 préavis retour date prévue)	2 semaines avant le retour
Avis de retour au travail avant la date prévue (modèle 13 préavis retour avant date prévue)	Préavis de 30 jours
Fin de la prolongation en congé sans traitement	
Régime de retraite (RREGOP) Rachat du congé sans traitement à la Retraite Québec (part employé + part employeur) 1-800-463-5533 ou site Web	Dès la fin du congé Si le rachat est fait à l'intérieur de 6 mois, il n'y aura pas d'intérêts à payer Le formulaire est sur le Web de Retraite Québec (la date de l'envoi fait foi du 6 mois)
Service direct aux élèves : Il est obligatoire de se présenter au mouvement du personnel à chaque année	
VOUS DEVEZ TOUJOURS NOUS ENVOYER UNE COPIE DE VOS CORRESPONDANCES QUE VOUS AVEZ ENVOYÉ AU SRH À :	
Syndicat du personnel technique et administratif (SPTA-CSQ) 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke QC, J1K 2Y3 SPTA@lacsq.org (819) 822-5429 tél. (819) 822-6872 fax	